

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES (SOM) 2020**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil

Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

Absents

M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-11 ;*

*VU la délibération du conseil communautaire n°2548 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe SOM ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un excédent cumulé de + 2 302 446,77 € et la section d'investissement avec un déficit cumulé de - 465 495,93 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser s'élèvent à 212 410,87 € en dépenses d'investissement et à 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement affiche donc un résultat de clôture avec restes à réaliser de - 677 906,80 €,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- D'affecter pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 par inscription budgétaire à l'article 1068 le montant de 677 906,80 €,
- De reporter partiellement l'excédent de fonctionnement 2020 à la section de fonctionnement 2021 ligne 002 en recette pour le solde soit 1 624 539,97€.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2549 le 19 avril 2021  
Publication le 19 avril 2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 19 avril 2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2943-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

## RESULTATS - BUDGET SOM

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Dépenses Mandatées	5 403 208,41 €	5 527 061,06 €
Recettes Réalisées	5 818 356,31 €	6 134 305,94 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>415 147,90 €</b>	<b>607 244,88 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)</b>	<b>1 375 204,60 €</b>	<b>1 695 201,89 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>1 790 352,50 €</b>	<b>2 302 446,77 €</b>

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	211 347,01 €	679 463,27 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	-145 938,18 €	-95 150,61 €
Recettes réalisées	262 134,58 €	309 117,95 €
<b>Solde d'exécution Investissement (001)</b>	<b>-95 150,61 €</b>	<b>-465 495,93 €</b>
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	212 410,87 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
<b>Solde des reports</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-212 410,87 €</b>
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>-95 150,61 €</b>	<b>-677 906,80 €</b>
------------------------------	---------------------	----------------------

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>95 150,61 €</b>	<b>677 906,80 €</b>
-----------------------------------	--------------------	---------------------

<b>Résultat reporté cpte 002 exercice N+1</b>	<b>1 695 201,89 €</b>	<b>1 624 539,97 €</b>
---	-----------------------	-----------------------